

Votants : 77
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 7 décembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 14 décembre 2020

EAU – RECONDUCTION DES TARIFS DE LA REGIE DU SERVICE DES EAUX DU VIVIER POUR L'ANNEE 2021

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC à Christian BREMAUD, Yamina BOUDAHMANI à Florence VILLES, Jean-Pierre DIGET à Claire RICHECOEUR, Anne-Sophie GUICHET à Sonia LUSSIEZ, Thibault HEBRARD à Jeanine BARBOTIN, Christine HYPEAU à Lucien-Jean LAHOUSSE, Marcel MOINARD à Jérôme BALOGÉ, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Nicolas ROBIN à Florent SIMMONET, Agnès RONDEAU à Thierry DEVAUTOUR, Méline TACHE à Nicolas VIDEAU, Lydia ZANATTA à Stéphanie ANTIGNY

Titulaire absente suppléée :

Noëlle ROUSSEAU par Dimitri SAUVAGE

Titulaires absents excusés :

Claude BOISSON, Alain CANTEAU, Lucy MOREAU, Corinne RIVET-BONNEAU, Jérémy ROBINEAU

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 14 DECEMBRE 2020

EAU – RECONDUCTION DES TARIFS DE LA REGIE DU SERVICE DES EAUX DU VIVIER POUR L'ANNEE 2021

Monsieur **Elmano MARTINS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2224-12 et suivants,

Vu la délibération C-3-05-2019 de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 27 mai 2019 relative à la prise de compétence « eau » au 1er janvier 2020,

Considérant qu'au 1er janvier 2020, la compétence eau a été transférée à la Communauté d'Agglomération du Niortais entraînant la dissolution du Syndicat des Eaux du Vivier,

La CAN s'étant substituée au Syndicat des Eaux du Vivier dans ses droits et obligations, l'approbation des tarifs est donc désormais du ressort de la CAN.

Le président expose les points suivants :

La régie du service des eaux du Vivier de la CAN (régie du SEV) gère la compétence eau potable dans le cadre d'une régie à autonomie financière, dont les seules recettes hors subventions occasionnelles pour investissements, projets, en tant que service public à caractère industriel et commercial, viennent des redevances perçues auprès des usagers, des prestations associées à cette activité (entretien d'hydrants, extensions de réseaux, branchements...) ainsi accessoirement que des redevances d'occupation d'ouvrages d'eau potable (antennes sur châteaux d'eau etc).

Le périmètre sur lequel s'exercent ces tarifs est pour 2021 le même que celui de l'ex SEV en 2019, à savoir les communes de Niort, Aiffres, Magné, Coulon et Bessines. Il convient de fixer ces tarifs pour 2021. Les tarifs relatifs à la redevance d'eau potable (part fixe/abonnement, part variable et ses tranches, prestations de comptage...) font l'objet d'une délibération à part.

Il est proposé à l'assemblée les tarifs suivants, dont le détail figure en annexes.

1- Tarif des prestations et travaux :

Dans le cadre la gestion en régie de la maîtrise d'ouvrage et de l'exploitation des réseaux d'eau potable, la régie du SEV est amenée à réaliser un certain nombre de prestations à destination des usagers ou des collectivités. Ces prestations concernent différents type d'intervention notamment :

- la réalisation de travaux spécifiques dans le cadre de branchements, ou d'extensions sur le domaine public
- la réalisation de déplacements spécifiques à la demande de l'utilisateur

Les tarifs proposés figurent en annexe 1.

2- Tarif prestations incendie

Des conventions sont proposées aux communes du SEV qui souhaitent lui confier des prestations au titre de leur compétence incendie. Les tarifs intègrent une part fixe (gestion annuelle et suivi/entretien des hydrants) et des prestations sur factures, selon les tarifs en vigueur (travaux, maintenance, interventions hors convention). Les tarifs proposés figurent en annexe 2.

3- Les redevances annuelles pour l'occupation du domaine public

Des conventions et grilles tarifaires sont établies afin de définir les conditions techniques et financières d'occupation et d'accès à certains équipements appartenant au SEV (ex : pose d'antennes téléphoniques ou de radiofréquence sur les châteaux d'eau) par type de demandeur (entreprises de téléphonie, services publics, associations). Les tarifs sont proposés en annexe 3.

Le Conseil d'Agglomération :

- Approuve le principe de fixation des tarifs 2021 comme résumé ci-dessus pour les 3 thèmes ;
- Les applique à compter du 1er janvier 2021 selon les grilles tarifaires jointes en annexes à savoir :
 - o Annexe 1 : tarifs des prestations et travaux,
 - o Annexe 2 : tarifs prestation incendie,
 - o Annexe 3 : tarifs redevances annuelle d'occupation du domaine public.
- Autorise le Président à signer tout document pour la formalisation et la mise en œuvre de ces tarifs avec des tiers.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Elmano MARTINS

Vice-Président Délégué

Envoyé en préfecture le 31/12/2020

Reçu en préfecture le 31/12/2020

Affiché le

SLOW

ID : 079-200041317-20201214-C83_12_2020-DE